



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

1 février 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS-MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.36

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE-SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT-
BUDGETS PRIMITIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2010-FIXATION
DU PRIX DE VENTE DE L'EAU, DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT, DES TARIFS DE
LOCATION DE COMPTEURS ET DES TARIFS GROS CONSOMMATEURS

Le 01/02/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 26 Janvier 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Robert FOUQUET à M. Jules SUSINI, M. Gérard GERACI à M. Francis TAULAN, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Victor TONIN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Reine MERGER

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Helliot BRAMI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Département Hydraulique
Direction de l'Eau et de l'Assainissement

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 01/02/10

RAPPORTEUR : M. Héliot BRAMI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique :

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE-SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT-
BUDGETS PRIMITIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2010-FIXATION DU
PRIX DE VENTE DE L'EAU, DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT, DES TARIFS DE LOCATION DE
COMPTEURS ET DES TARIFS GROS CONSOMMATEURS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les budgets de l'Eau et de l'Assainissement 2010 s'inscrivent dans la continuité du service qui doit être assuré mais aussi prendre en compte les efforts techniques de renouvellement, d'extensions de réseaux et de mise aux normes des ouvrages de traitement ainsi que les projets structurants tels que présentés au Conseil Municipal du 9 décembre 2009 dans le rapport d'orientations budgétaires.

Il est à noter que les redevances perçues auprès des usagers et reversées à l'Agence de l'Eau Rhône méditerranée et corse ne subissent pas d'évolution tarifaire pour 2010 à savoir :

- "la redevance de pollution domestique" est fixée à 0,19 €/m³ sur la consommation d'eau.
- "la redevance pour modernisation des réseaux de collecte" à 0,13 €/m³ sur les volumes assainissement.

■ **BUDGET DE L'EAU** -

Pour 2010, de nombreux projets d'extension doivent être réalisés et plus particulièrement sur les secteurs des Granettes et du Chemin de la Rose (maillage de sécurité). Le programme de réhabilitation des réseaux concerne principalement le remplacement d'anciennes canalisations en fonte grise afin de maintenir un patrimoine de qualité ainsi que les travaux de remplacement des canalisations dans le cadre du programme de travaux voirie de la Ville.

En ce qui concerne l'exploitation, il est prévu sur 2010 le renouvellement pour 5 ans du contrat d'exploitation de la station de potabilisation du Puy du Roy et la continuité du programme de renouvellement du parc de compteurs afin de satisfaire la réglementation en vigueur (Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006 - âge des compteurs inférieurs à 10 ans). Tous les nouveaux compteurs (437 compteurs remplacés en 2009) sont équipés de systèmes compatibles avec la radio-relève.

■ BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Les délibérations du Conseil Municipal ont fixé les grandes lignes des travaux qui sont déjà engagés et qui se poursuivront sur les exercices 2010 et 2011.

C'est ainsi que l'unité de traitement des boues par le procédé d'oxydation par voie humide dont les travaux ont démarré en 2007 sera mise en service courant 2010.

Le nouveau bâtiment d'exploitation de la station d'épuration, d'un montant de 1,7 M€, a été inauguré en novembre 2009.

Tous les grands projets d'investissement sont en phases opérationnelles avec, pour 2010, la poursuite de la construction de la future station d'épuration ouest et de ses 7 km de collecteur pour un montant global de près de 20 M€. La mise en service de cette unité étant prévue pour mi 2011.

Les extensions prévues sur le prochain exercice concernent plus particulièrement Chemin de St Donat et Lauves sur leurs versants Sud, Chemin du Serre aux Milles.

■ EVOLUTIONS TARIFAIRES

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2009 relative au débat sur les orientations budgétaires, les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2010 seront présentés avec une augmentation respective de 3% et de 15% afin de compenser la diminution constante depuis 2004 des volumes facturés (bien que cette baisse semble stabilisée en 2009) et financer les travaux conséquents de mises aux normes des usines de traitement.

Cette augmentation sera de l'ordre de + 8 % sur la base d'une consommation de référence de 120 m3 par an (voir annexe).

SERVICE DE L'EAU

A - LA SECTION D'INVESTISSEMENT du Budget Primitif 2010 s'élève à 6 770 000 € avec la prise en compte d'une dotation aux amortissements de 1 558 800 €, d'une subvention d'investissement de 110 000 €, d'un autofinancement de 484 100 €, ainsi que d'un produit d'emprunt de 4 617 000 €.

⇒ **1° - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT** sont constituées comme suit :

Opérations Réelles	- chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	720 000 €
	- chapitres 20, 21 et 23 : Dépenses d'Equipement	6 050 000 €
	TOTAL.....	6 770 000 €

⇒ **2° - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT** comprennent :

Opérations Réelles	- chapitre 13 : Subventions d'Investissement	110 000 €
	- chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	4 617 100 €
	Sous Total	4 727 100 €
Opérations d'Ordre	- chapitre 040 : Amortissement des immobilisations	1 558 800 €
	- chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation	484 100 €
	TOTAL.....	6 770 000 €

B - LA SECTION D'EXPLOITATION du Budget Primitif 2010 s'équilibre à 14 085 500 €.

➤ 1° - **LES DÉPENSES D'EXPLOITATION** se présentent de la façon suivante :

Opérations Réelles	- chapitre 011 : Charges à caractère général	7 455 100 €
	- chapitre 012 : Charges Personnel et frais assimilés	2 043 500 €
	- chapitre 014 : Atténuations de produits	1 970 000 €
	- chapitre 65 : Autres Charges de Gestion courante	40 000 €
	- chapitre 66 : Charges Financières	304 000 €
	- chapitre 67 : Charges Exceptionnelles	200 000 €
	- chapitre 68 : Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	30 000 €
	Sous Total	12 042 600 €
Opérations d'Ordre	- chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 558 800 €
	- chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	484 100 €
	TOTAL.....	14 085 500 €

➤ 2° - **LES RECETTES D'EXPLOITATION** se décomposent ainsi :

Opérations Réelles	- chapitre 70 : Ventes de produits	14 078 000 €
	- chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	7 500 €
	TOTAL.....	14 085 500 €

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

A - LA SECTION D'INVESTISSEMENT du Budget Primitif 2010 s'élève à 19 865 000 € avec la prise en charge d'une dotation aux comptes d'amortissement de 2 063 580,00 €, d'une prise en compte des subventions de 3 250 000 €, d'un produit d'emprunt de 14 302 900 € et d'un autofinancement de 240 920,00 €.

⇒ 1° - **LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT** sont constituées comme suit :

Opérations Réelles	- chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	1 541 500 €
	- chapitres 20, 21 et 23 : Dépenses d'Equipement	18 313 000 €
	Sous Total	19 854 500 €
Opérations d'Ordre	- chapitre 40 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 500 €
	TOTAL	19 865 000 €

⇒ 2° - **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT** se répartissent comme suit :

Opérations Réelles	- chapitre 13 : Subventions d'investissement	3 250 000 €
	- chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilée	14 302 900 €
	- chapitre 21 : Immobilisations corporelles	7 600 €
	Sous Total	17 560 500 €
Opérations d'Ordre	- chapitre 040 : Amortissement des immobilisations	2 063 580 €
	- chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation	240 920 €
	TOTAL	19 865 000 €

B - LA SECTION D'EXPLOITATION -

La section d'exploitation du Budget Primitif 2010 s'équilibre à 11 612 500 €.

⇒ 1° - LES DÉPENSES D'EXPLOITATION se présentent de la façon suivante :

Opérations Réelles	- chapitre 011 : Charges à caractère général	5 337 000 €
	- chapitre 012 : Charges Personnel et frais assimilés	1 516 000 €
	- chapitre 014 : Atténuations de produits	1 230 000 €
	- chapitre 65 : Autres Charges de Gestion courante	30 000 €
	- chapitre 66 : Charges Financières	970 000 €
	- chapitre 67 : Charges exceptionnelles	150 000 €
	- chapitre 68 : Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	75 000 €
	Sous Total	9 308 000 €
Opérations d'Ordre	- chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 063 580 €
	- chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	240 920 €
	TOTAL	11 612 500 €

⇒ 2° - LES RECETTES D'EXPLOITATION se répartissent comme suit :

Opérations Réelles	- chapitre 70 : Ventes de produits	10 175 000 €
	- chapitre 74 : Subventions d'exploitation	1 100 000 €
	- chapitre 76 : Produits financiers	327 000 €
	Sous Total	11 602 000 €
Opérations d'Ordre	- chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 500 €
	TOTAL	11 612 500 €

A cet effet, je vous demande, Mes Chers Collègues :

- **D'ADOPTER** les propositions formulées précédemment et de prendre la délibération relative au projet des Budgets 2010 des services “EAU -ASSAINISSEMENT”, équilibrés de la façon ci-après :

1 - EAU

SECTION	MOUVEMENTS REELS		MOUVEMENTS D'ORDRE		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	6 770 000 €	4 727 100 €	0	2 042 900 €	6 770 000 €	6 770 000 €
FONCTIONNEMENT	12 042 600 €	14 085 500 €	2 042 900 €	0	14 085 500 €	14 085 500 €
TOTAL GENERAL	18 812 600 €	18 812 600 €	2 042 900 €	2 042 900 €	20 855 500 €	20 855 500 €

2 - ASSAINISSEMENT

SECTION	MOUVEMENTS REELS		MOUVEMENTS D'ORDRE		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	19 854 500 €	17 560 500 €	10 500 €	2 304 500 €	19 865 000 €	19 865 000 €
FONCTIONNEMENT	9 308 000 €	11 602 000 €	2 304 500 €	10 500 €	11 612 500 €	11 612 500 €
TOTAL GENERAL	29 162 500 €	29 162 500 €	2 315 000 €	2 315 000 €	31 477 500 €	31 477 500 €

- DE DECIDER :

que seront appliqués les tarifs suivants hors taxes de la redevance d'assainissement et de la vente de l'eau proprement dite pour l'année 2010 :

DESIGNATION DU TARIF	REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2010 (HT)	TARIF EAU 2010 (HT)
TARIF 1 - TOUS USAGES AVEC LOGEMENT -		
- jusqu'à 30 m ³ par semestre et par logement	0,93	0,61
- de 31 à 55 m ³ par semestre et par logement	0,93	0,82
- au-delà de 55m ³	0,93	1,45
TARIF 2 - TOUS USAGES SANS LOGEMENT	0,93	1,45
TARIF 3 - ARROSAGE	0	1,25
TARIF 4 - CHANTIER	0	1,42
TARIF 5 - EAU BRUTE SANS ASSAINISSEMENT	0	0,44
TARIF 6 - EAU COMPTEUR GENERAL (DANS LE CADRE D'UNE INDIVIDUALISATION)	0	1,25

DE PRECISER :

- que conformément à l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique, et aux dispositions de l'article 9 du règlement d'assainissement du 20 décembre 2004, il peut être décidé par la commune qu'entre la mise en service du réseau public de collecte et le raccordement de l'immeuble ou expiration du délai accordé pour le raccordement, elle perçoit auprès des propriétaires des immeubles raccordables une somme équivalente à la redevance instituée en application de l'article L.2224-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ce cadre, il est proposé de facturer cette somme équivalente à la redevance assainissement dont le montant s'élève à 0,93 € ht le m³ au titre de l'année 2010.

- que la redevance d'Assainissement sera calculée sur la base du volume enregistré au compteur pour l'usage domestique ou à défaut pour un abonné s'alimentant sur ses propres ressources (puits ou forage) sur un volume estimé dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales (articles L 2224-12- 5 et R 2224-19- 4)

DE FIXER d'après le tableau ci-dessous, les tarifs hors taxes annuels de la location des compteurs d'eau (abonnement annuel) pour l'exercice 2010.

DESIGNATION DES COMPTEURS	TARIFS (H.T) 2010
Ø 15 et 20.....	14,40 €
Ø 25 et 30.....	20,78 €
Ø 40.....	37,74 €
Ø 50 (normal ou combiné).....	75,14 €
Ø 60 (normal ou combiné).....	88,87 €
Ø 80 (normal ou combiné).....	294,04 €
Ø 100 (normal ou combiné).....	347,06 €
Ø 150 (normal ou combiné).....	447,55 €

DE DECIDER :

- que, conformément à la délibération du Conseil Municipal N° 2007.0106 du 19 février 2007 relative à la tarification par les gros consommateurs (consommation semestrielle supérieure à 20 000 m³ par unité de comptage hors compteurs généraux de copropriétés ou ensembles immobiliers composés de logements) les tarifs hors taxes pour l'année 2010 de la redevance assainissement et de la vente d'eau seront :

TRANCHES POUR LES TARIFS GROS CONSOMMATEURS	REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2010 (€ HT/m ³)	TARIF EAU 2010 (€ HT/m ³)
Jusqu'à 20 000 m ³ par semestre	0,816	1,159
de 20 001 à 50 000 m ³ par semestre	0,718	0,898
Au-delà de 50 000 m ³ par semestre	0,245	0,812

DE PRECISER :

que les tarifs précités n'incluent pas les redevances suivantes, également facturées aux usagers :

■ **la redevance de pollution domestique** à l'Agence de l'Eau fixée indépendamment par cet organisme et affectée au budget annexe de l'Eau soit :

- 0,19 € HT par m³ pour l'année 2010

■ **la redevance eau potable et solidarité avec les communes rurales** fixée à 0,0327 € HT/m³ pour l'année 2010 et affectée au Budget annexe de l'Eau

■ **la redevance pour modernisation des réseaux de collecte**, également fixée par l'Agence de l'Eau et affectée au budget annexe de l'Assainissement, soit :

- 0,13 € HT par m³ pour l'année 2010

En annexe tableau comparatif des tarifs 2009 et 2010 présentant l'influence des redevances sur le prix de l'Eau et de l'Assainissement sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³.

DE CONFIRMER :

↳ que, conformément à la Loi N° 91-716 du 26 Juillet 1991, il sera fait application de la Taxe à la Valeur Ajoutée de 5,5% pour la fourniture de l'eau et sur la redevance assainissement.

↳ que, la participation aux équipements publics d'assainissement en application de l'article L 1331-7 – 1^{er} alinéa du Code de la Santé sera calculée suivant les bases fixées par les délibérations du Conseil Municipal du 25.11.1980 et du 29.02.1984.

D'AUTORISER Monsieur le Trésorier Principal d'encaisser le produit de ces redevances.

FACTURE AU 1^{ER} JANVIER 2010**SUR LA BASE D'UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE REFERENCE DE 120m³**

EAU	QUANTITÉ	2009(POUR MÉMOIRE)		2010	
		TARIF	MONTANT	TARIF	MONTANT
au tous usages avec logement	60	0,59 €	35,40€	0,61 €	36,60€
au tous usages avec logement	50	0,80 €	40,00€	0,82 €	41,00€
au tous usages avec logement	10	1,41 €	14,10€	1,45 €	14,50€
redevance de Pollution domestique	120	0,19 €	22,80€	0,19 €	22,80€
redevance eau potable et solidarité	120	0,0327€	3,92€	0,0327€	3,92€
location compteur.....		12,00 €	12,00€	14,40 €	14,40€
TOTAL HT			128,22€		133,22€
T.V.A		5,5%	7,05€	5,5%	7,33€
TOTAL.....			135,27€ TTC		140,55€ TTC

ASSAINISSEMENT	QUANTITÉ	2009 (POUR MÉMOIRE)		2010	
		TARIF	MONTANT	TARIF	MONTANT
ASSAINISSEMENT.	120	0,81€	97,20€	0,93€	111,60€
REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE	120	0,13€	15,60€	0,13€	15,60€
TOTAL HT			112,80€		127,20€
T.V.A.		5,5%	6,20€	5,5%	7,00€
TOTAL.....			119,00€ TTC		134,20€ TTC

TOTAL GENERAL 2009 ... 254, 27 € T.T.C. SOIT 2,11 € T.T.C. le m³**TOTAL GENERAL 2010 ... 274, 75 € T.T.C. SOIT 2, 28 € T.T.C. le m³**

**2010.36 - COMPTABILITÉ COMMUNALE-SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT-
BUDGETS PRIMITIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2010-
FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU, DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT, DES TARIFS
DE LOCATION DE COMPTEURS ET DES TARIFS GROS CONSOMMATEURS**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 42
Contre	: 13

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**